Territoire Isérois

HAND'ISERE

APF France handicap

ISSN 2609-6269

PRINTEMPS 2021

Merveilles de la nature au printemps!

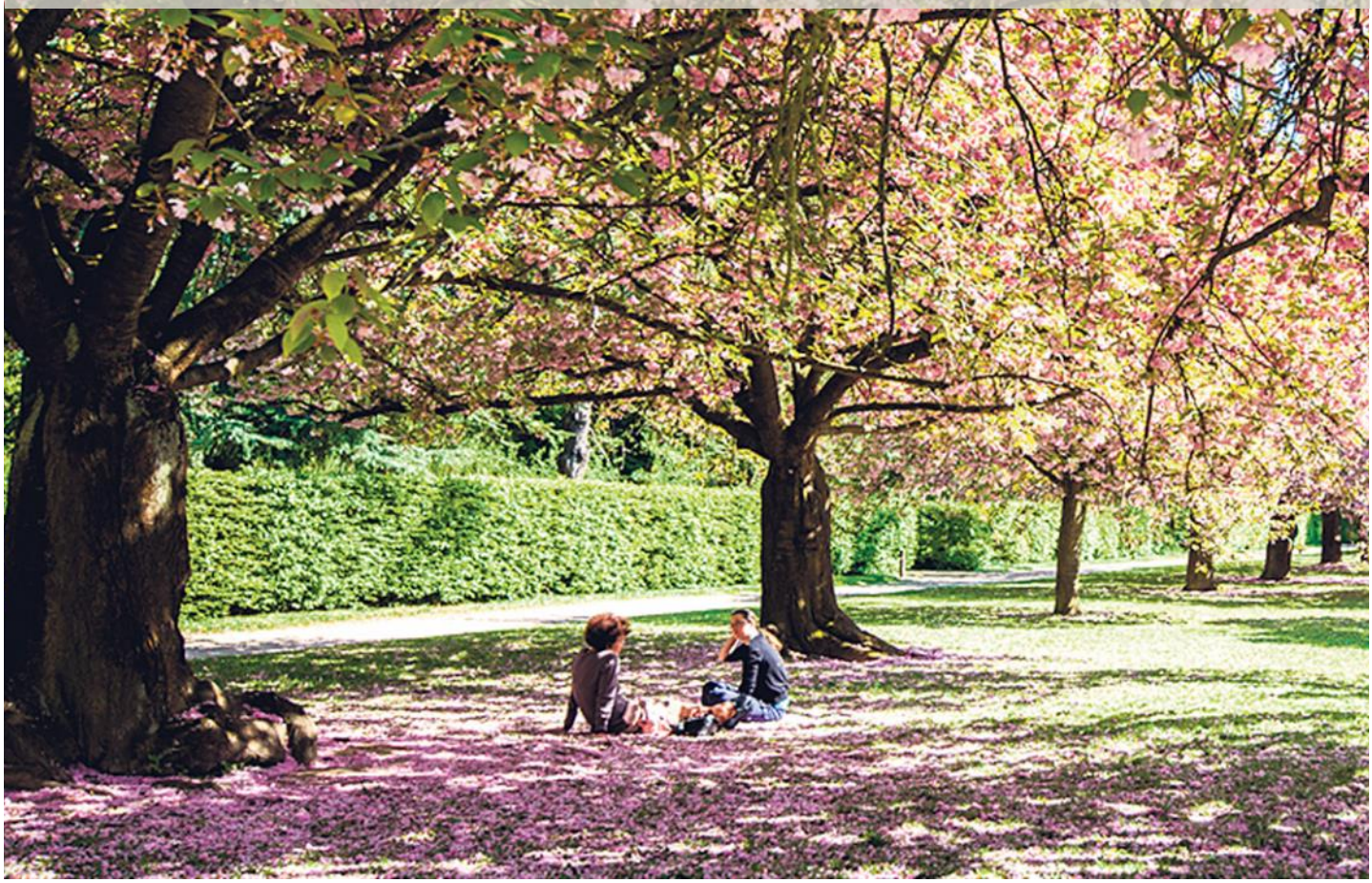

Actualités et info

MDPH : un plan sur deux ans pour réduire les délais d'attente p.6

Lumière sur ...

Prestation de Compensation du Handicap (PCH) parentalité p.8

Elections 2021

Adhérents, bénévoles, salariés : tous citoyens, tous inscrits sur les listes électorales ! p.19

Contacts - Bon d'adhésion

Une équipe de délégation

Directrice Territoriale des Actions Associatives
Claire COTTE

Assistante Territoriale : Christel DI RAGO

Comptable : Brigitte GUIENNET
(service paie)

Agents Associatifs : Thierry ROLLAND
Richard GARAMBOIS
Diane DELAYE

Chargé de mission communication :
Cyril LELY

Chargées du Développement des Actions Associatives / réseau bénévoles :
Charlène MOINE
Lorène CORMORAND

Conseil Juridique : Taduy DZUNG

Service Civique: Léa ANTOINE
Léna MARTIN

Une antenne à Vienne

2, place du 19 Mars 1962 38200 Vienne
Tel: 04 74 85 71 09

Chargée du Développement des Actions Associatives : Sophie GONNET

Agent Associatif : Marie-Claude BORDE

Service Civique: Violetta AKOPIAN

Le Conseil Départemental

Chantal VAURS
Céline MOROSOFF
Chloé CACAUD
Gontrand LIOT
Victor MENEGHEL
Sylvie PELISSIER
Léonie ROGER
Sophie TOURNE
Sophie VILLE

Le Conseil APF de Région

Titulaire : Chantal VAURS

Suppléante : Léonie ROGER

Les correspondants APF

Echirolles : Marc FINOT : 04 76 09 50 15

Bourgoin : Chantal VAURS : 06 70 95 76 72

Fontaine : Monique COURBIN : 04 76 26 73 69

Accueil Standard

Anne-Marie	Christian	Nathalie
Amandine	Jérôme	Thierry

Une vingtaine de bénévoles travaillent régulièrement avec nous

Merci à eux !

Handisère / Sortie tous les 3 mois
Saisie PAO: Cyril LELY, Diane DELAYE
Imprimerie : l'E.S.A.T. APF de Pré-Clou 19, avenue de Grugliasco 38130 ECHIROLLES

APF France handicap

Bon d'adhésion 2021

Vous pouvez aussi adhérer à APF France handicap et vous abonner à *Faire Face* via notre site internet : www.apf-francehandicap.org

OUI, je souhaite :

1 ☐ adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour 12 mois au magazine *Faire Face* (version papier + web) — DHNA20+A2F22 — **47 €**

OU

2 ☐ adhérer pour 12 mois à APF France handicap (sans abonnement au magazine *Faire Face*) — DHFN20 — **25 €**

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2021

Vous pouvez également souscrire une cotisation familiale et bénéficier de tarifs dégressifs. De même, votre adhésion sera gratuite si vous êtes âgé entre 18 et 25 ans ou si vous êtes licencié Handisport. Pour en savoir plus sur ces offres, merci de contacter la délégation de votre département ou notre service "national" au 01 40 78 27 06

* Votre adhésion (25 €) vous donnera droit à une réduction d'impôts de 66 % de son montant dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

MERCI DE RETOURNER CE BON
soit à votre délégation APF France handicap ou sous enveloppe sans affranchir à :
APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Choisy Le Roi cedex

2021A21 — L'adhésion est individuelle

☐ M. ☐ Mme Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville .....

Téléphone .....

E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par :
☐ chèque bancaire ☐ chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre ☐ pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier ou supprimer en contactant notre service adhésion & abonnements au 01 40 78 27 06 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

SOMMAIRE

Actualité/information	p.4
Lumière sur	p.8
Vie associative	p.10
Communiqué	p.12
Entretien avec...	p.13
Evénements & Loisirs	P.14
Hommage	p.18
Elections 2021	P.19
Agenda	p.20

Nous vous accueillons à la délégation départementale

Horaires

Lundi au Jeudi de 9h à 12h30

et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 9h à 12h30

A Grenoble

au 21 Bis av Marcelin Berthelot,

38100 Grenoble

Téléphone : **04 76 43 13 28**

E-mail : **dd.38@apf.asso.fr**

A Vienne

au 2, place du 19 Mars 1962

38200 Vienne

Téléphone : **04 74 85 71 09**

E-mail : **dda.38@apf.asso.fr**

EDITOS

Construire ensemble pour agir efficacement !

Avec l'arrivée du printemps, nous avons le besoin de contempler l'éveil de la nature qui redonne à notre environnement douceur, couleur et joie de vivre.

La crise sanitaire et ses contraintes nous limitent dans nos déplacements et nos rencontres conviviales. Cette situation accentue l'isolement des personnes fragilisées. Cependant des activités ont pu reprendre à l'antenne de Vienne et à la délégation à Grenoble dans le respect des gestes barrières.
Ainsi, les acteurs de la délégation mettent tout en œuvre pour être au plus près de vos souhaits et vos besoins. N'hésitez pas à nous faire remonter vos idées car c'est en **construisant ensemble que l'on agit efficacement**.

Le plan d'amélioration des traitements des dossiers au sein des MDPH est en cours. De nombreuses personnes en situation de handicap et leur famille se retrouvent dans des situations difficiles avant que leur demande soit étudiée.
Nous savons aussi que les plans d'aide à la scolarisation des enfants sont en diminution, les réponses ne sont pas équitables ni totalement adaptées aux situations des personnes pour leur permettre d'exercer pleinement leurs droits.
Vos représentants APF France handicap nommés en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) sont attentifs à toutes ces problématiques.

Notons, tout de même, un point positif, depuis le 1er janvier les parents en situations de handicap peuvent bénéficier d'aides humaines et techniques Prestation Compensation du Handicap parentalité (PCH parentalité).
C'est en se mobilisant que nous serons entendus.
C'est d'ailleurs en suivant ce principe que nous avons réussi, avec le collectif Handiréseaux à obtenir des créneaux de vaccination au CHU de La Tronche pour les adhérents et les adhérentes de nos associations qui vivent à domicile.

Nous avons également eu la joie d'accueillir, depuis début janvier, Claire Cotte comme nouvelle directrice territoriale des actions associatives. Après avoir travaillée dans le secteur de l'intervention sociale en Bolivie et en France (Yonne, Haute-Savoie et Isère), elle est ravie de rejoindre APF France handicap. « Grâce à chacun des acteurs rencontrés, je me forme au secteur du handicap. Je découvre petit à petit et avec beaucoup d'enthousiasme les engagements et les activités portés par notre association »

Bonne lecture à chacun,
Chantal Vaurs et
Claire Cotte

Covid-19 et handicap : la peur de ne pas être admis en réanimation

Durant le premier confinement, plus d'un tiers des personnes handicapées craignaient de ne pas bénéficier des mêmes soins que les autres, si elles contractaient le Covid-19. L'admission en réanimation dépend en effet d'une analyse bénéfices-risques. Et, lors de la première vague, certains hôpitaux engorgés ont demandé à des établissements de garder leurs résidents handicapés.

« *Vu mon état de santé, je m'inquiète de savoir si je serais admis en réanimation.* » Durant le premier confinement, Yann, 57 ans, atteint d'une maladie orpheline, avait fait part de ses craintes à faire-face.fr, au cas où il développerait une forme sévère de Covid-19. Et il n'était pas le seul à craindre d'être privé des soins nécessaires. Voilà ce que montrent les résultats d'une étude que vient de publier l'Irdes.

Détresse psychologique accrue

Plus de 1 000 personnes handicapées et/ou vivant avec une maladie chronique ont répondu au questionnaire en ligne de cet organisme de recherche reconnu. Entre la mi-avril et le 11 mai 2020, date de la fin du premier confinement. Plus d'un tiers d'entre elles avaient « *peur de ne pas être prises en charge comme tout le monde pour des symptômes du coronavirus du fait leur état de santé ou de leur handicap* ».
Cette inquiétude est « *fortement associée à un risque accru de survenue de détresse psychologique*, note l'Irdes. *J'ai doublé ma dose d'anxiolytiques pour limiter mes crises de panique* », nous confiait d'ailleurs Yann.

La réanimation ? Un marathon

Ces craintes ne sont pas infondées. Car, en temps normal déjà, seuls sont admis en réanimation, les patients jugés aptes à supporter cette épreuve. « *L'intensité des soins que l'on y reçoit équivaut pour le corps au stress résultant d'un marathon* », a rappelé Agnès Ricard-Hibon, présidente de la Société française de médecine d'urgence, devant les députés.

Un score de fragilité clinique déterminant

Concrètement, l'équipe médicale prend de manière collégiale cette décision en se basant sur la volonté du patient et le bénéfice de la réanimation par rapport aux risques. Elle s'appuie, entre autres, sur son âge, ses comorbidités, son état neurocognitif mais aussi le score de fragilité clinique (CFS) (*voir tableau en fin d'article*). Le score 1 correspond à « *très en forme* ». À 8, la personne est « *en état de dépendance complète à l'approche de la fin de vie* ».

« *Des études internationales (…) ont démontré que la mortalité en réanimation des patients âgés était largement médiée* [influencée] *par leur échelle de fragilité* », soulignent des médecins, dans une tribune publié dans le Monde.

Une stratégie de triage

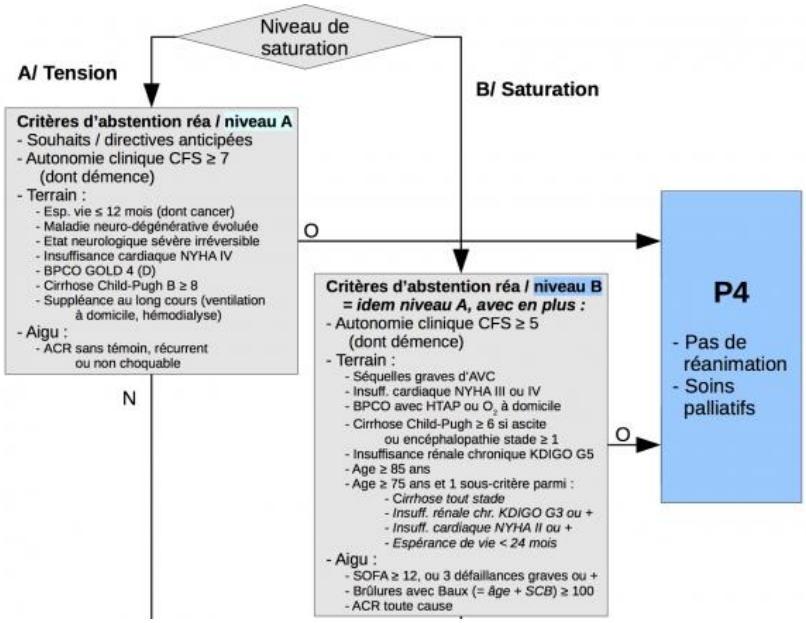

La société française d'anesthésie-réanimation distingue les cas de tension et de saturation, pour les services de réanimation.
Et lorsqu'il n'y a pas assez de places en réa ? Comment prioriser les patients ? Dans une note du 15 avril 2020, la société française d'anesthésie-réanimation (Sfar) et le services des armées détaillent la stratégie de « *triage* » à adopter.
Plus la pression sur l'hôpital s'accroît, plus le score de fragilité clinique recommandé pour accéder aux soins de réa est bas. Le CSF n'est toutefois pas le seul indicateur à prendre en compte. Et l'analyse au cas par cas reste fondamentale.

Une forme de régulation par l'âge

Mais, au plus fort de la crise du Covid-19, les médecins ont-ils pu continuer à rendre des décisions individuelles ? Ou les hôpitaux se sont-ils résolus à écarter des personnes, sur des critères généraux – l'âge ou le handicap – sans évaluer la situation de chaque patient ?
« *Il n'y a pas eu de doctrine ministérielle ou régionale officielle recommandant d'opérer une régulation fondée sur l'âge* », souligne la commission d'enquête parlementaire sur le Covid-19. Mais « *une forme de régulation* » basée sur ce critère « *a parfois pu être opérée* ». Notamment pour les résidents d'Ehpad.

« Le handicap ne doit pas être un critère de refus de soins. »

La commission ne dit mot sur le handicap. L'inquiétude des associations avait cependant poussé Olivier Véran a intervenir, le 4 avril dernier.
« *Le handicap ne doit pas être un critère de refus de soins. Que l'on parle d'une hospitalisation simple ou d'une réanimation* », avait martelé le ministre de la Santé.

Garder les résidents malades

Des personnes handicapées ont pourtant été victimes de la saturation des hôpitaux dans les régions les plus touchées. Le directeur général d'une association gestionnaire du Haut-Rhin en a témoigné dans *Le Monde* et *Les Dernières nouvelles d'Alsace*. L'Agence régionale de santé le lui avait« *fait comprendre clairement* ». Les hôpitaux étant débordés, il devait garder ses résidents atteints du Covid-19. Six ont certes pu y entrer. Mais entre le 22 mars et le 3 avril, cinq sont morts au sein de sa Maison d'accueil spécialisée.
Idem dans le Territoire de Belfort, fin mars. Après l'hospitalisation d'un huitième résident, le médecin régulateur avait prévenu qu'il n'y avait plus de lit disponible. Le centre Pierre Grison de l'Adapei, s'était préparé à accompagner les fins de vie, comme le raconte son directeur dans *faire-face.fr.* Heureusement, plus aucun cas grave ne s'était déclaré. Mais la peur est restée.

(*source : www.faire-face.fr*)

MDPH : un plan sur deux ans pour réduire les délais d'attente

Rares sont les MDPH qui tiennent le délai légal de 4 mois pour traiter les demandes. Et la situation varie énormément d'un département à l'autre, avec des temps d'attente atteignant neuf mois dans certains.

Le gouvernement a présenté un plan pour améliorer le fonctionnement des MDPH d'ici 2022. Avec deux priorités majeures : réduire les délais de réponse, aujourd'hui supérieurs à quatre mois en moyenne, et accélérer l'attribution des droits à vie.

Combien de temps votre MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapés) met-elle pour traiter une demande ? Et accorde-t-elle beaucoup de droits à vie ? L'heure des comptes a sonné pour les Maisons départementales des personnes handicapées. Elles sont désormais tenues de rendre publics différents indicateurs sur le site de la CNSA.. (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

Les Marseillais, par exemple, seront agréablement surpris de voir que le délai de traitement est plutôt satisfaisant : 2,5 mois pour l'allocation adulte handicapé (AAH). Par contre, leur MDPH est réticente sur les droits à vie. Elle ne les a accordés qu'à 19 % des demandeurs d'AAH ayant un taux d'incapacité de 80 %.

Les droits à vie, c'est possible pour l'AAH, l'AEEH, (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) la CMI (Carte Mobilité Inclusion)

La publication de ce baromètre est l'un des 38 projets de la feuille de route MDPH 2022 présentée jeudi 15 octobre par Sophie Cluzel, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

L'objectif, d'ici deux ans, est d'optimiser le fonctionnement de ces guichets uniques. Avec deux enjeux majeurs. D'abord, maîtriser les délais de traitement des droits : les MDPH sont légalement tenues de répondre sous quatre mois mais toutes n'y parviennent pas, loin de là.

Ensuite, accélérer l'attribution des droits à vie. Des décrets la rendent possible pour l'AAH, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (l'AEEH, jusqu'à 20 ans) ou bien encore la carte mobilité inclusion. Mais certaines MDPH tardent à s'en emparer.

Un effort financier conséquent

Pour y parvenir, le gouvernement va mettre 25 millions d'euros sur la table. Un effort non négligeable, car la dotation annuelle de l'État aux MDPH avoisine 75 M€. La CNSA va renforcer l'accompagnement des maisons en ayant le plus besoin. Dix de ces 25 millions seront spécialement consacrés au rattrapage des retards les plus importants.

Par ailleurs, l'informatisation des procédures, communes à toutes les MDPH, va se poursuivre. Les personnes en situation de handicap pourront prochainement, si elles le souhaitent, déposer leur demande en ligne, ce qui permettra un gain de temps pour les agents.

Une meilleur suivi des places disponibles en établissements

De plus, Sophie Cluzel promet « *d'adapter les droits et les parcours aux besoins des personnes* ». En révisant le financement des aides techniques. En offrant une meilleure connaissance des places disponibles en établissements et en services, grâce à un nouvel outil.

Elle souhaite aussi améliorer la prestation de compensation du handicap (PCH), à la marge. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 prévoit ainsi un budget de 200 millions d'euros pour les besoins d'aides des parents en situation de handicap, qui ne sont jusqu'alors pas pris en compte.

Les délais ne sont pas le seul problème à régler

La conseillère nationale compensation d'APF France handicap se félicite du lancement du chantier MDPH 2022. Mais elle ne voudrait pas que la question des délais, mise au centre par Sophie Cluzel, n'éclipse les autres sujets. « *La qualité des réponses apportées aux personnes est tout aussi importante,* plaide Malika Boubékeur. *Elles doivent être individualisées et adaptées à leur situation.* »

Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Les plans personnalisés de compensation sont souvent insuffisants. Pas assez d'heures d'aide humaine, restes à charge financiers trop importants, besoins non couverts, etc. Améliorer le fonctionnement des MDPH, c'est essentiel… mais cela ne suffit pas si les prestations qu'elles attribuent ne sont pas à la hauteur.

(source : www.faire-face.fr)

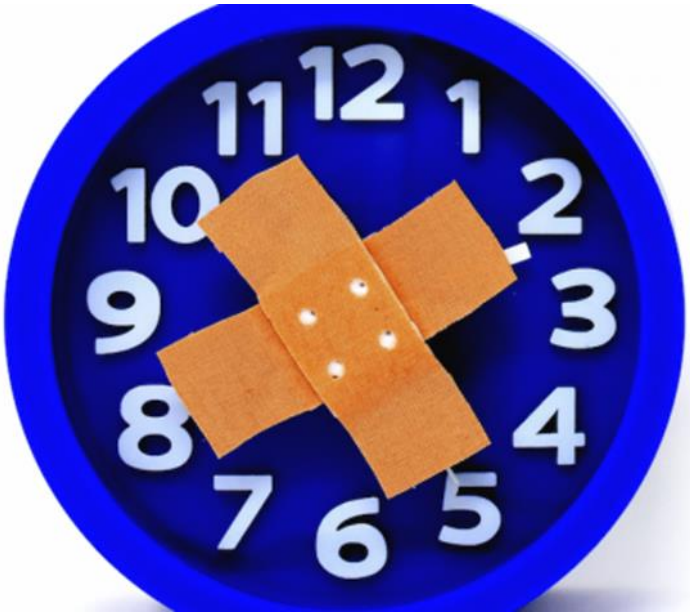

Prestation de Compensation du Handicap (PCH) parentalité

Depuis le 1er janvier, les parents handicapés peuvent bénéficier d'un forfait d'aides humaines et d'aides techniques s'ils ont droit à la PCH et que leur enfant a moins de 7 ans. Mais le Collectif handicaps regrette le manque d'ambition de ce dispositif.

2021 sera l'an I de la PCH parentalité. Un décret paru au journal officiel le 1er janvier « *ouvre le bénéfice de la prestation de compensation du handicap aux besoins liés à l'exercice de la parentalité des personnes handicapées* ». Un arrêté paru quelques jours plus tôt avait fixé les montants attribuables. La PCH parentalité se compose de deux forfaits, aides humaines et aides techniques.

Qui peut prétendre à ces deux forfaits ?

Pour bénéficier du forfait aides humaines, vous devez déjà être allocataire du volet aides humaines de la PCH ou remplir les conditions y ouvrant droit. Pour le forfait aides techniques, il suffit d'être éligible à la PCH et pas impérativement à son volet aides humaines.

Et dans les deux cas, il faut, en plus, être parent d'un enfant âgé de moins de 7 ans. À naître. Ou déjà né avant la création de ce forfait.

Quel montant de la prestation pour les aides humaines ?

Le versement du forfait aides humaines s'arrêtera au 7e anniversaire de l'enfant.

Tous les parents remplissant les conditions ci-dessus ont droit au même forfait. 30 heures par mois lorsque l'enfant a moins de 3 ans ; 15 heures lorsqu'il a entre 3 et 7 ans, précise le décret. Et si l'allocataire l'élève seul, alors il bénéficie de 50 % en plus.

Chaque heure sera valorisée à hauteur de 30 €, selon l'arrêté du 17 décembre 2020. Concrètement, le Conseil départemental versera donc au parent en couple 900 € par mois, jusqu'au 3e anniversaire de l'enfant. Puis 450 €, jusqu'à son 7e. Et s'il vit seul, respectivement 1 350 € et 675 €.

À quoi pourra servir le forfait aides humaines ?

Les parents seront libres d'utiliser ce forfait pour financer toute dépense d'accompagnement de la parentalité : salarié(e) à domicile, technicien(ne) d'intervention sociale et familiale, dédommagement d'un aidant familial (y compris le conjoint, mère, frère…).

« *Le paiement de la crèche ne rentre pas dans le cadre d'une PCH aide humaine,* précise le cabinet de Sophie Cluzel. *Le code de l'action sociale et des familles prévoit par ailleurs qu'en cas de compensation de Sécurité sociale sur les mêmes dépenses (ici, le complément mode de garde par la Caf), le montant de la PCH est diminué.* »

En clair, si le coût de revient du salarié(e) à domicile, une fois déduit l'aide de la Caf et le crédit d'impôt, s'élève à 500 €, votre forfait aide humaine ne dépassera pas ce montant. À moins que vous augmentiez ses plages d'intervention.

Quel montant de la prestation pour les aides techniques ?

Chaque parent allocataire de la PCH bénéficiera d'un montant forfaitaire : 1 400 € à la naissance de l'enfant ; 1 200 € à son 3e anniversaire ; puis 1 000 € au 6e.

Ce forfait est totalement indépendant de l'enveloppe aides techniques de 3 960 € sur trois ans, auquel peuvent prétendre tous les titulaires de la PCH.

Le département contrôlera-t-il l'emploi du forfait aides humaines ?

« *S'agissant d'une compensation forfaitaire ajoutée au plan de compensation individuel existant, le contrôle des départements consiste à vérifier si les conditions d'attribution de la prestation de compensation sont ou restent réunies,* souligne le cabinet de Sophie Cluzel. *Soit ici le fait d'avoir des enfants. C'est la même règle que pour les forfaits cécité/surdité.* »

« *Ce forfait n'est pas soumis à contrôle d'effectivité* », confirme Dominique Lagrange, le président de l'association des directeurs de MDPH.

(source : ww.aire-face.fr)

Pour plus d'information contacter les référentes Handidroits de la délégation et de l'antenne de Vienne.

Contact pour Vienne : Sophie GONNET au 04.74.85.71.09 par e-mail : **dda.38@apf.asso.fr**

Contact pour Grenoble : Christel DI RAGO au 04.76.43.13.28 par e-mail : **dd.38@apf.asso.fr**

Un opération « brioches » pas comme les autres !

Dans le cadre de la semaine nationale des personnes handicapées physiques, la délégation a organisé sa traditionnelle vente de brioches mais pas que ! Pour encore plus de gourmandises et mettre en avant une entreprise iséroise, nous vous avons proposés des sablés artisanaux.

En 2021, la COVID s'est encore invitée ! Malheureusement, nous n'avons pas pu organiser nos stands de vente habituels. Cependant, nous n'avons pas baissé les bras et avons créé de nouveaux partenariats ! C'est ainsi que nous remercions nos partenaires pour leur générosité et solidarité envers notre association ! Les habituels qui nous soutiennent depuis quelques années : HP, Spartoo, la Société Dauphinoise de l'Habitat, la Caisse d'Epargne de Grenoble (site Hebert), la résidence des Chantournes au Versoud, la mairie de Saint Martin d'Hères, les Etablissement et Services Médicaux Sociaux d'APF France handicap, le CHU de la Tronche et l'hôpital SUD à Echirolles. Nous remercions également les nouveaux partenaires : les mairies de Fontaine et de Seyssinet-Pariset, la Métropole de Grenoble, l'école Alphonse Daudet à Grenoble, le lycée Iser Bordier de Grenoble, le lycée Saint Exupéry de Saint Siméon de Bressieux et l'Association Valentin Haüy. Enfin, merci à vous, adhérents de nous soutenir.

Toute cette générosité nous a permis de vendre 1 500 brioches et 600 sablés ! C'est moins important que les années précédentes mais restons positifs, ce virus nous aura permis d'apporter de la visibilité à notre association, de sensibiliser les jeunes au handicap et de créer de nouveaux partenariats à faire perdurer !

Charlène Moine

Service du C.H.U (La Tronche)

Rallye moto 2021 : Du changement et des surprises !

Nous l'attendions avec impatience ce rallye moto mais compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, nous avons pris la décision de l'annuler pour préserver la santé de tous. Cependant, nous avons déjà nos cerveaux en ébullition pour vous proposer un plan B ! C'est donc une affaire à suivre. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant au moment venu !

Charlène Moine

Mécénat de compétences

- Dans le cadre d'un mécénat de compétences mon employeur, la société Atos, aide APF France handicap en mettant mes compétences acquises en entreprise au service (bénévole) de la délégation de l'Isère durant les six premiers mois de 2021.

Mon mécénat de compétences a débuté en janvier 2020 et cette année j'ai souhaité continuer le travail sur l'emploi des personnes en situation de handicap commencé l'année dernière et qui avait été interrompu brutalement par le premier confinement.

Ma mission est d'aider APF France handicap à participer au projet d'emplois des chômeurs longue durée dans le cadre du dispositif « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » (TZCLD). Avec Chloé Cacaud du Conseil APF de Département (CAPFD) nous représentons APF France handicap dans la structure TZCLD de l'Isère en relation avec les responsables nationaux d'APF France handicap.
Ce dispositif est basé sur des études économiques montrant que les sommes utilisées pour les aides sociales des chômeurs longue durée RSA, (Revenu Solidarité Active), CMU (Couverture Maladie Universelle) , aides au logement, etc.) peuvent être réaffectées sans coût supplémentaire à la création d'emplois en CDI et sans nuire à des emplois déjà existants. Le retour à l'emploi permet même des économies à la collectivité.

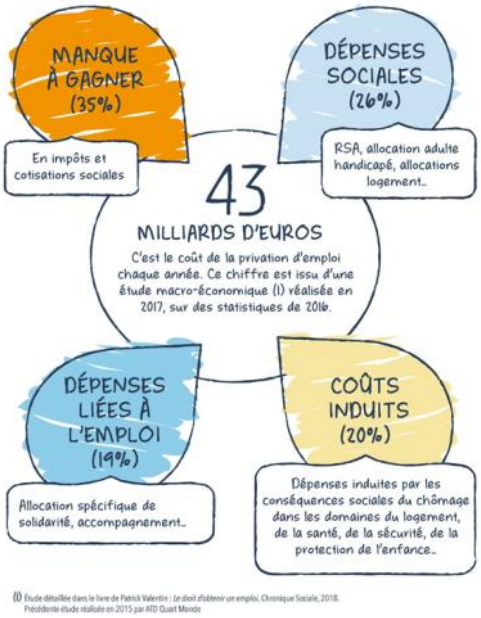

Le TZCLD est dans la phase d'extension des territoires concernés. En Isère Echirolles-ouest et le territoire du Trièves participent au programme.
Dans un premier temps notre rôle est de participer à l'atelier de mise en place du dispositif et de mobilisation des habitants du territoire et à l'atelier d'évaluation et de capitalisation des actions réalisées.

Pour en savoir plus sur le TZCLD consultez le site internet www.tzcld.fr.

Alain Anselem.

Guide Etre parHANDS

Le 1e guide sur la parentalité des personnes en situation de handicap sur la région Auvergne-Rhône-Alpes

Faire famille lorsque l'on vit une situation de handicap reste encore un parcours semé d'obstacles. Outre les a priori parfois négatifs, les ressources existantes et les accompagnements traditionnels sont loin de prendre en compte les spécificités liées aux besoins de compensation des déficiences motrices ou sensorielles des parents. Les informations sur ce sujet sont difficiles à obtenir et souvent méconnues.

Le collectif « Être parHANDs », qui rassemble des parents en situation de déficience motrice ou sensorielle d'Auvergne-Rhône-Alpes, vient de publier un guide synthétisant les réponses aux questions que se posent fréquemment les parents et les professionnels.

Préfacé par Denis Piveteau, auteur du rapport « Zéro sans solution », illustré par Eléonore Despax, talentueuse illustratrice, le guide Être parHANDs aborde les préoccupations de la vie : le désir d'enfant, la grossesse, la petite enfance et les modes de garde, l'école et les activités périscolaires, les vacances, le divorce, les parents solos en identifiant les ressources et les acteurs essentiels.

Il est résolument ancré sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, région dans laquelle les parents qui y résident mettent au monde et élèvent leurs enfants et dans laquelle des professionnels fortement engagés et impliqués mènent des actions innovantes.

Le guide « Être parHANDs », à travers la mise en synergie des compétences et des dispositifs régionaux, participe à la création de réseaux d'acteurs capables d'agir en tenant compte des besoins des familles. La nouvelle Prestation parentalité[1], effective depuis le 1er janvier 2021, qui devrait concerner quelque 17 000 parents permettra, il faut l'espérer, de compléter l'accompagnement nécessaire.

Le guide a été réalisé par le collectif « Être parHANDs », né à Villeurbanne, en 2014, au sein d'APF France Handicap. Il démontre qu'à partir d'un réseau d'entraide peuvent se développer des compétences, des actions, des outils propres à enrichir ceux des professionnels de la parentalité afin de faire bouger les lignes. Il s'agit là d'un véritable acte militant.

Le collectif compte aujourd'hui une cinquantaine de parents répartis en 4 groupes : Villeurbanne, Bourg-en-Bresse, Valence et Grenoble.

Il a reçu le soutien financier d'APF France Handicap, du CCAH (Comité national Coordination Action Handicap) et de la Fondation de France.

Pour en savoir plus, contactez : Delphine Siegrist (etreparhands@gmail.com) ou Vincent Plazy (vincent.plazy@apf.asso.fr)

[1] Décret n°2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la Prestation de compensation du handicap. Arrêté du 17 décembre 2020 fixant les montants maximaux attribuables pour la compensation des besoins liés à l'exercice de la parentalité dans le cadre de la Prestation de compensation du handicap.

Léna MARTIN

- Je m'appelle Léna MARTIN, j'ai 21 ans et je viens de Drôme, à Montélimar, la ville du Nougat. Mon rêve dans la vie est de devenir psychologue pour accompagner et aider les personnes qui en ressentent le besoin.

En juin 2020, j'ai validé la Licence Psychologie à l'Université Grenoble Alpes. Cependant, mon admission en master n'a finalement pu se concrétiser pour l'année universitaire 2020-2021. Afin d'optimiser à nouveau mes chances d'admission en master, je me suis efforcée d'enrichir mes expériences professionnelles, au cours de cette année.

Comme je suis moi-même atteinte d'une myopathie dystrophie FSH Facio-scapulo-humérale , il est très important pour moi d'être impliquée dans le domaine du handicap et du médico-social tant dans ma vie associative que professionnelle.

C'est pour cette raison que depuis décembre et pour une durée de 7 mois, je suis volontaire en Service Civique à l'association APF France handicap où mes missions visent à sensibiliser et informer sur le handicap afin de promouvoir une société inclusive. Pour ce faire, j'organise des sensibilisations en intervenant dans les écoles. En allant à la rencontre des élèves et des étudiants, je me sens vraiment utile dans la lutte pour les droits des personnes en situation de handicap.

Il est nécessaire de sensibiliser dès le plus jeune âge car, comme on dit, les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain !

Sortie montagne

- Vendredi 5 février, nous étions de sortie dans le massif du Vercors en plein milieu des montagnes et de la neige. Clara avait emmené son fils pour qu'il profite et fasse de la luge !

La météo était plutôt douce ce qui nous a permis de prendre notre repas au Clos de la Balme. Nous avons eu le plaisir de pique-niquer en pleine nature dans l'écurie des poneys !

Thierry nous a fait visiter le village de Corençon-en-Vercors situé tout près des pistes de ski. Au retour nous sommes tombés nez à nez avec une vache… en bois !

Léa Antoine

A distance

A Vienne et à Grenoble

- **Quizz qui défrise !**

Tous les mardis à 14h30 participez au quizz en téléconférence pour un moment de convivialité et de partage.

Pour vous inscrire merci de contacter Violetta Akopian au 04 74 85 71 09 ou violetta.akopian@apf.asso.fr.

A Grenoble

- **A vos pinceaux !**

Nous vous proposons une activité créative **le mardi 6 avril à 14h.** Vous pourrez peindre ou dessiner sur une toile ou un tableau le temps d'un après -midi. A la fin, vos œuvres pourront être exposées à la délégation.

Pour vous inscrire, merci de contacter en avance Léa Antoine au 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr.

- **Spécial gourmands**

Venez participer à l'atelier pâtisserie le **jeudi 15 avril à 14h.** Pour clore ce moment convivial nous dégusterons nos préparations.

Pour vous inscrire, merci de contacter en avance avec la recette Léa Antoine au 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr. Tarifs : gratuit adhérent, 3€ non adhérent.

- **Jeu tête à tête**

Soyez le premier à deviner le nom que vous portez sur la tête. Rendez -vous à la délégation **le jeudi 22 avril à 14h** pour découvrir la nouvelle identité de chaque participant !
Pour vous inscrire, merci de contacter Léa Antoine au 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr. Gratuit pour tous.

- **Soirée apéro et jeux de société**

Venez participer à un apéro dinatoire et vous amuser autour de grands jeux de société (Uno, belotte, Kem's) **le jeudi 29 avril à 18h** **(annulée en cas de prolongation du couvre-feu)**.

Château de Vizille

Nous vous proposons de visiter le château de Vizille et ses jardins splendides. Rendez-vous **le mardi 4 mai** à la délégation à 11h00, prévoyez un pique-nique.
Pour vous inscrire, merci de contacter Léa Antoine au 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr. Tarifs : 7 € adhérent et 10 € non adhérent.

Midi à l'Américaine

Vous êtes conviés à la délégation pour déguster nos délicieux burgers maison le **mardi 11 mai à 12h.**

Pour vous inscrire, merci de contacter en avance Léa Antoine au 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr. Tarifs : 5€ adhérent, 7€ non adhérent.

Parc de la tête d'or

Nous vous emmenons le **mardi 18 mai** en balade dans le célèbre parc de la « Tête d'Or » à Lyon. Le départ se fera à la Délégation à 9h.

Pour vous inscrire, merci de contacter Léa Antoine au 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr. Tarifs : 10€ adhérent, 15€ non adhérent.

Repas à l'Atypik (restaurant associatif,www.atypik-grenoble.fr)

Gourmands et gourmandes nous vous invitons au restaurant l'Atypik le **jeudi 20 mai à 12h.**

Si les restrictions sanitaires nous en empêchent, nous prendrons un repas à emporter puis nous irons dans un parc.

Pour vous inscrire, merci de contacter en avance Léa Antoine au 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr. Tarif : chacun paie son repas.

Pique-nique à Montferrat (lac de Paladru)

Une petite balade accompagnée d'un pique-nique sorti du sac au bord du lac. Nous vous attendons le **mardi 15 juin à 11h** pour cette escapade.

Pour vous inscrire, merci de contacter en avance Léa Antoine au 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr. Tarifs : 10€ adhérent, 15€ non adhérent.

Fête de la musique

Venez-vous amuser à une fête musicale le **jeudi 24 juin à 16h30** à la délégation. Ambiance garantie et karaoké pour les plus courageux.

Pour vous inscrire, merci de contacter en avance Léa Antoine au 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr. Tarifs : 3€ adhérent, 5€ non adhérent.

Détente entre doux félins

Nous vous invitons à passer une après-midi autour d'un café et d'une gourmandise dans un bar à chats le **lundi 28 juin à 14h**.

Rendez-vous à la délégation pour se rendre au bar ou possibilité de se retrouver sur place : Charabica Café, 8 Cour Berriat, 38000 Grenoble. Pour vous inscrire, merci de contacter Léa Antoine au 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr. Tarif : chacun paie ses consommations.

Chaque vendredi et en toute saison, nous vous proposons une activité !

- **En priorité (plan A), la sortie montagne ou nature :** profitez d'un bon bol d'air à la montagne ou à la campagne et du paysage, accompagné d'un pique-nique tiré du sac.

Nous pouvons mettre en place d'autres activités. Seriez-vous intéressé pour :

- Faire du chien de traineaux ?

- Une activité piscine ?

- Une activité voile ?

Demande d'informations ou inscriptions auprès de Léa : 04 76 43 13 28 ou lea.antoine@apf.asso.fr.

Une participation financière vous sera demandée pour le transport et l'accompagnement.

NOUVEAUTÉS pour les vendredis

Si la sortie prévue initialement n'est plus possible, nous avons un plan B !

Une promenade ou visite culturelle dans l'agglomération.

Le plan B n'est pas possible ? En dernier recours, nous vous proposons un moment convivial à la délégation, avec des jeux de société par exemple.

Nous déciderons du type et du lieu de l'activité en fonction de la météo, des restrictions sanitaires et de vos envies.

Décédé récemment, je voudrais évoquer une derrière fois la mémoire d'Yvon MOTTIN dans notre journal. Depuis que je participe aux activités de la délégation APF, je connais Yvon qui était un ami de longue date. J'ai partagé avec lui le combat pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société. Il consacra une grande partie de sa vie à cette cause.

Atteint d'une infirmité motrice cérébrale, il a dû surmonter de nombreux obstacles pour préparer son avenir en faisant preuve d'une grande détermination.

Il fut l'une des premières personnes en situation de handicap à trouver sa place dans le milieu professionnel et social.

Après une scolarité difficile, et un bref séjour dans une usine de tissage, tout en suivant des cours par correspondance, il intègre le Centre d'apprentissage au Chevalon de Voreppe. Il obtient le CAP d'aide comptable, cette première réussite lui donne des ailes. Il se présente à l'examen de l'URSSAF de Grenoble qu'il obtient avec succès. Son ambition le décide à préparer l'école des cadres de la Sécurité Sociale. Ainsi, il réalise une brillante carrière professionnelle dans cette administration.

Pendant son séjour au Chevalon très enrichissant, il a l'occasion de rencontrer de nombreuses personnalités et surtout de faire connaissance avec Yvette qui deviendra sa femme. Passionné par la nature, seul ou en famille, il aime les grandes promenades, les cueillettes de champignons, de fraises selon les saisons.

Dès son entrée dans la vie active, il commence à militer à l'APF et assume diverses responsabilités : il est nommé délégué départemental adjoint de la délégation de l'Isère et membre de la Commission Nationale de la revendication. Il est élu Président de l'ODPHI aujourd'hui Handiréseaux 38. Il met sa plume talentueuse au service de la délégation, dans Hand'Isère, pour tenir la chronique « Rencontre Avec » cette dernière serait éditée dans un livre intitulé « les rencontres d'Yvon » (ce livre se trouve à la bibliothèque de la délégation). Il reçoit la Médaille de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

La maladie interrompit sa présence d'élu au conseil départemental. Je revois sa joie au moment du premier conseil, il aimait le travail en groupe où chacun parlait en toute liberté. L'esprit démocratique lui était si cher. Ses prises de paroles qui exprimaient ses convictions, étaient toujours réfléchies. Avec l'APF et les autres associations, il participa au grand combat pour obtenir un tram accessible : une première mondiale.

Georgette Hanzo

Adhérents, bénévoles, salariés : tous citoyens, tous inscrits sur les listes électorales !

Pourquoi s'inscrire ?

L'année 2021 sera une année de double élection :

- élection départementale pour choisir nos représentants au Conseil départemental qui gère notamment les budgets liés au handicap et à l'autonomie,
- élection régionale pour choisir nos représentants à l'Assemblée Régionale qui gère notamment les transports, l'enseignement, la formation professionnelle …

Voici deux bonnes raisons de s'inscrire sur les listes électorales car **pour voter il faut être inscrits** !

Pour accéder à nos droits comme le porte notre projet associatif « Pouvoir d'Agir, Pouvoir choisir » il est important de s'impliquer en tant que citoyen pour choisir, par le vote, ce qui est important pour nous. Ceci renforce notre poids électoral, et peut donc contribuer en partie à la prise en compte de nos besoins et nos attentes par les candidats et les élus.

Comment s'inscrire ?

Trois solutions sont possibles pour s'inscrire sur les listes : **en ligne**, **sur place** ou **par correspondance**.

La solution la plus simple à mettre en œuvre est **l'inscription par correspondance**. Il faut alors renvoyer sous enveloppe :

- la **demande d'inscription sur les listes électorales** à l'usage du citoyen français complété ; (disponible en Mairie ou sur le site Internet de la Mairie du lieu de résidence)
- une **pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans).
- un **justificatif de domicile de moins de trois mois** : facture (abonnement internet ou fluides, attestation d'assurance…) indiquant le nom et l'adresse de l'électeur, avis d'imposition, bulletin de salaire, quittance de loyer… ;
- pour **les personnes vivant en établissement**, à la place du justificatif de domicile, une attestation datée du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement (modèle en pièce jointe).

NB : pour la pièce d'identité et le justificatif, l'impression d'une photo prise par un smartphone peut remplacer, si besoin, une photocopie.

Il suffit de renvoyer ces trois éléments au service élection de la **mairie** de résidence pour que l'inscription soit prise en compte.

Quand s'inscrire ?

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au **début du mois de mai** pour des élections de mi-juin.

Que faire si je ne peux pas me déplacer le jour du vote ?

En cas d'impossibilité à se déplacer le jour du scrutin, il peut être établi une procuration pour une personne choisie qui habite dans la même commune.

C'est ensuite la personne porteuse de la procuration qui se déplace pour voter.

Les conditions d'établissement de la procuration sont détaillées ici : *https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604*

AGENDA

Avril

Chaque vendredi, jusqu'au 30 avril Sortie à la montagne (Grenoble)

Tous les mardis à 14H30 **Quizz qui défrise !** (Vienne)

Atelier créatif (Les dates seront fixées en fonction des participants) (Vienne)

Les jeudis 8 et 22 avril Petit bac ! (Vienne)

A vos pinceaux le mardi 6 avril à 14h (Vienne)

Spécial gourmand le jeudi 15 avril à 14h (Grenoble)

Jeu tête à tête le jeudi 22 avril à 14h (Grenoble)

Soirée apéro et jeux de société le jeudi 29 avril à 18h (Grenoble)

Mai

Chaque vendredi, du 7 mai au 25 juin Sortie nature (Grenoble)

Les jeudis 6 et 20 mai Petit bac ! (Vienne)

Château de Vizille le mardi 4 mai à 11h (Grenoble)

Midi à l'Américaine le mardi 11 mai à 12h (Grenoble)

Parc de la tête d'or le mardi 18 mai à 9h (Grenoble)

Repas à l'Atypik le 20 mai à 12h (Grenoble)

Juin

Les jeudis 3 et 17 juin Petit bac ! (Vienne)

Pique-nique à Montferrat (lac de Paladru) le mardi 15 juin à 11h (Vienne-Grenoble)

Fête de la musique le jeudi 24 juin à 16h30 (Grenoble)

Détente entre doux félins le lundi 28 juin à 14h (Grenoble)